

INTEGRATION EUROPEENNE ET SYSTEMES NATIONAUX DE SANTE: UN DEFI POUR LA POLITIQUE SOCIALE

Conférence organisée dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne,
avec le soutien de la Commission européenne et de l'INAMI

Het Pand, Onderbergen 1, 9000 Gand, Belgique

7-8 décembre 2001

Objectifs de la conférence

Les décideurs politiques, les milieux universitaires et surtout les gestionnaires du secteur des soins de santé se rendent de plus en plus compte du fait que l'intégration européenne réduit *en réalité* la marge de manœuvre politique dont les Etats membres disposent face aux problèmes liés aux soins de santé, même si l'Union européenne a peu de compétences ou n'a pas de compétences *explicites* dans ce domaine.

L'absence de compétences européennes formelles permet d'expliquer l'impuissance des Etats membres à résoudre la question litigieuse de l'incidence de l'intégration européenne sur les systèmes de soins de santé et, en particulier, à faire face aux éventuelles implications qui en découlent (solidarité, équité, accessibilité et qualité des soins). En tout cas, la pression exercée par les acteurs de terrain (dispensateurs, gestionnaires et décideurs politiques) et par les citoyens (patients) fera en sorte que le sujet restera au centre de l'actualité politique.

En vue de préparer le débat politique, la Présidence belge de l'UE organise une conférence scientifique dont les objectifs sont les suivants:

1. identification des effets éventuels de l'intégration européenne sur les possibilités des Etats membres à organiser et à financer leur systèmes de soins de santé d'une manière autonome. L'Union européenne s'est déjà penchée sur le domaine des soins de santé, principalement dans le cadre de l'application des règles du marché unique. Il s'agit d'examiner la mesure dans laquelle cette approche des soins de santé orientée sur le marché peut avoir un impact sur les objectifs sociaux des systèmes de soins de santé des Etats membres;
2. formulation de recommandations au niveau national et européen, susceptibles de relever les défis de l'incidence de l'intégration européenne sur les systèmes de soins de santé dans leur dimension sociale. Les recommandations devraient permettre d'indiquer clairement les premières mesures à prendre afin de mettre en avant ces préoccupations sociales.

Contenu

Par cette conférence, la Présidence belge de l'Union européenne souhaite faire le point de la situation et souligner que l'Etat n'est plus le seul à décider de l'organisation et du financement des soins de santé, étant donné qu'il subit de plus en plus l'influence des instances européennes. En effet, les soins de santé sont examinés au niveau européen principalement d'une manière indirecte, dans le cadre de la libre circulation des personnes, des services et des biens au sein du marché intérieur, des règles en matière de concurrence et de la politique industrielle (pharmaceutique). Les Ministres des Affaires sociales et de la Santé publique, par ce biais, ne sont généralement pas amenés à participer à l'élaboration de ces politiques. Par ailleurs, de nombreuses décisions ayant des conséquences importantes pour les soins de santé sont prises par la Cour Européenne de Justice, sur la base d'arrêts interprétatifs des règles générales du Traité. Elles ne font pas l'objet d'une ratification ou d'un contrôle politique par les Etats membres.

La question principale est de savoir comment de meilleures garanties structurelles peuvent être instaurées au niveau européen afin de tenir compte de préoccupations sociales tout en mettant en œuvre des politiques axées sur le marché intérieur. Ou comment l'Europe peut-elle garantir un niveau élevé de protection sociale, compte tenu de l'influence croissante qu'exerce le marché intérieur sur les soins de santé ?

Cette question principale recouvre plusieurs aspects:

- Les règles générales en matière de libre circulation et de concurrence sont-elles applicables au secteur des soins de santé et dans quelle mesure des règles spécifiques sont-elles nécessaires ? Comment concilier les besoins divergents d'un marché étendu et achevé, d'une part, et la préservation des systèmes de soins de santé ayant des objectifs sociaux précis, d'autre part ?
- Quel est l'avenir des systèmes de soins de santé des Etats membres sans correction apportée par les autorités (européennes) et quels sont les risques éventuels de cette passivité ? Les autorités doivent-elles disposer de nouveaux instruments pour une adaptation du marché ?
- Dans quelle mesure la mise en place du marché unique européen est susceptible d'accroître l'efficacité des soins de santé ?
- Quelle coopération peut être mise en œuvre au niveau bilatéral (par ex. simplification des procédures pour soins de santé transfrontaliers) et au niveau européen (par ex. détermination d'un paquet de soins au contenu minimum soumis à l'assurance obligatoire, modèles et procédures de référence, exigences en matière de prescription, agrément de services et de dispensateurs de soins et procédures d'évaluation de l'efficacité des coûts) ?
- Comment cette coopération devrait-elle s'organiser: par une coopération informelle, des accords et recommandations, des objectifs définis en commun, des indicateurs, l'échange d'expériences et de mécanismes d'évaluation, des directives ou par une législation au niveau européen ?
- Comment déterminer les responsabilités des Etats membres et de l'Union ?

Groupe cible

Décideurs politiques, financiers et acteurs du secteur des soins de santé:

- Autorités: institutions européennes, ministères (nationaux) compétents en matière d'assurance maladie et de santé publique
- Mutualités
- Dispensateurs de soins
- Institutions de soins
- Partenaires sociaux
- Organisations de patients
- Industries liées aux soins de santé

Les stratégies, les options et les questions posées par les acteurs du secteur des soins de santé seront examinées en profondeur tout au long de la conférence. Il s'agit de prendre en considération les objectifs sociaux des systèmes individuels (solidarité, équité, accessibilité, viabilité financière) et de rechercher les possibilités de les préserver et de les renforcer malgré ou en raison de l'intégration européenne. Au sein d'ateliers se feront à chaque fois des présentations par des orateurs exposant les thèmes et les gestionnaires sociaux auront ensuite l'occasion de développer le sujet.

Préparation et suivi

La conférence sera organisée sur la base d'un rapport scientifique rédigé par un groupe d'experts internationaux coordonné par le Professeur Elias Mossialos (Directeur LSE Health and European Observatory on Health Care Systems, Londres). Les coauteurs sont Willy Palm (Directeur, Association Internationale de la Mutualité, Bruxelles), le Professeur Martin Mc Kee (London School of Hygiene and Tropical Medicine, Londres), le Professeur Franz Marhold (Université de Graz, Autriche) et le Maître assistant Beatrix Karl (Max-Planck-Institute for Foreign and International Social Law, Munich). Le rapport comporte un point de la situation, un exposé de la problématique et des recommandations permettant de relever les défis.